

## Sommaire :

- Mission	2-3
- Mise en place et composition	3
- Préparation et organisation	4-5
- Les questions à aborder, le référentiel	5-7

## LES COMITES DE SUIVI INDIVIDUEL

Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat :

Mission 6 : « Les écoles doctorales assurent une démarche qualité de la formation en mettant notamment en place des comités de suivi individuel du doctorant et proposent aux directeurs de thèse, codirecteurs de thèse et à toutes les personnes encadrant ou participant au travail du doctorant une formation ou un accompagnement spécifique visant à prévenir toute forme de discrimination et de violence. »

### UNE MISSION DE DÉTECTION DES DYSFONCTIONNEMENTS ET D'ALERTE

Lors de l'entretien avec le doctorant ou la doctorante, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

« En cas d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou d'agissements sexistes, l'école doctorale fait un signalement à [la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles](#), dès qu'elle prend connaissance de la situation »

Si une situation de conflit est identifiée, le comité de suivi pourra recommander, au directeur ou à la directrice de l'école doctorale, de proposer une médiation ou de faire un signalement auprès du chef d'établissement

### UNE MISSION D'ÉVALUATION

Au cours de l'entretien avec le doctorant ou la doctorante, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Le comité de suivi suit les progrès du doctorant ou de la doctorante dans sa capacité à exposer ses travaux de recherche, à en montrer la qualité et le caractère novateur, à les situer dans leur contexte scientifique international.

Le comité de suivi incite, en particulier, le doctorant ou la doctorante à exposer clairement et à défendre la démarche de recherche et les directions scientifiques qui sont suivies.

Le comité de suivi incite également le doctorant ou la doctorante à montrer sa maîtrise de l'inscription dans le temps de son projet et son achèvement dans la durée prévue.

Le comité de suivi incite le doctorant ou la doctorante à faire le point lui-même ou elle-même sur l'avancement de ses travaux, sur le développement de sa culture scientifique et de son ouverture internationale, sur le développement de son expertise et de ses compétences, ainsi que sur l'état de la préparation de son devenir professionnel.

Le comité de suivi s'assure que le doctorant ou la doctorante bénéficie de formations collectives et est formé(e) à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens, aux enjeux du développement durable et soutenable et qu'il ou elle connaît et applique les consignes concernant les publications scientifiques et la propriété intellectuelle.

## UNE MISSION DE CONSEIL

Le comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus.

Le comité de suivi individuel assure un suivi et formule des recommandations destinées à la directrice ou au directeur de l'école doctorale, à la doctorante ou au doctorant et à la directrice ou au directeur de thèse. Il apporte un point de vue extérieur et nouveau sur les travaux et sur le déroulement du projet doctoral dont chacun pourra faire un usage constructif. »

## MISE EN PLACE ET COMPOSITION

Sauf cas particulier, le comité de suivi individuel de chaque doctorant ou doctorante est mis en place lors de la première inscription en doctorat et au plus tard un mois avant la première réunion du comité. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.

Les membres du comité de suivi individuel sont nommés par l'école doctorale, en concertation avec le doctorant ou la doctorante après avis de la direction de l'unité.  
La direction de l'unité ne doit pas consulter la direction de la thèse.

Le comité de suivi individuel comprend au minimum deux membres.  
Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'unité. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

Le doctorant en première année de thèse propose une composition du comité de thèse pour cela, il remplit et soumet à la signature le formulaire de composition du comité (*disponible dans le livret du comité de suivi*) dans l'ordre suivant :

1. Signature du doctorant.
2. Signature pour avis du directeur de l'équipe de recherche.
3. Envoi pour validation définitive auprès de l'école doctorale **avant le 15 avril de votre 1ère année** à l'adresse suivante : [edph@univ-paris1.fr](mailto:edph@univ-paris1.fr) avec pour objet : **Validation comité de suivi individuel.**
4. Signature du directeur de l'ED

## PREPARATION ET ORGANISATION

Si les travaux présentent un caractère confidentiel avéré, les membres du comité de suivi auront à signer un engagement de confidentialité avant de prendre connaissance des travaux.

**Le doctorant ou la doctorante rédige et transmet au comité de suivi individuel un très bref rapport de l'avancement de sa thèse** avant chaque réunion avec le comité de suivi individuel.

***Le doctorant ou la doctorante fournit aux membres du comité son portfolio des compétences et son plan de formation actualisés avant la réunion annuelle.***

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux 5 mn et discussions 25 mn maximum, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant (La correspondance entre le comité de suivi et le directeur de la thèse peut éventuellement se faire par courriel en l'absence de difficulté à évoquer.) Ces trois étapes d'un comité de suivi individuel peuvent se tenir à des moments ou jours différents en présentiel ou en visioconférence.

**Attention :** Le doctorant ou la doctorante est à l'initiative de l'organisation de ces entretiens annuels.

La date de remise définitive étant fixée au plus tard le 15 juin de chaque année, nous vous recommandons de communiquer dès le mois de mars avec les membres de votre comité pour planifier les différentes entrevues avant la mi-mai.

Les entretiens du comité avec le doctorant sans la direction de thèse et avec la direction de thèse sans le doctorant, se tiennent à huis-clos. Chacun doit pouvoir s'exprimer très librement lors des entretiens. Chacun est tenu à la discrétion sur ce qui aura été échangé au cours de l'entretien et à la bienveillance. Lors d'un entretien, le président ou la présidente de comité de suivi doit prévoir un court moment au début de l'entretien pour en expliquer le cadre, les objectifs et le déroulement. Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.

### À l'issue de sa réunion

À l'issue de sa réunion, le comité de suivi individuel formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale et à l'administration de l'ED **aux adresses suivantes et au plus tard le 15 juin de l'année** : [diredph@univ-paris1.fr](mailto:diredph@univ-paris1.fr) [edph@univ-paris1.fr](mailto:edph@univ-paris1.fr)  
**Objet du mail : Rapport du comité de suivi. Nom du doctorant.ANNEE1**

L'Ecole doctorale pourra, si nécessaire, demander des révisions ou des compléments. Une fois le rapport validé par l'école doctorale, celui-ci est conservé par l'école doctorale et est transmis au directeur ou à la directrice de thèse et au doctorant ou à la doctorante.

→ Le rapport évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche, il peut souligner les points forts et les points d'amélioration.

→ Il formule des recommandations et des conseils.

→ Dans son rapport, le comité de suivi donne un avis, sur la réinscription et, le cas échéant, sur la prolongation de la durée de la thèse.

**→ En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat. Dans ce cas, le rapport de l'entretien, remis au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse, mentionne que le comité a constaté des dysfonctionnements et a alerté l'école doctorale. Mais le rapport ne mentionne ni la nature et le détail de ces dysfonctionnements, ni par qui il en a eu connaissance.**

→ En cas de conflit, le comité de suivi informe l'école doctorale.

→ En cas d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou d'agissements sexistes, l'école doctorale fait un signalement à [la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles dès qu'elle prend connaissance de la situation.](#)

## LES QUESTIONS À ABORDER, LE RÉFÉRENTIEL

Toutes les questions listées ci-dessous n'ont pas à être explicitement posées lors des entretiens.

Mais, après avoir pris connaissance du portfolio des compétences, du plan de formation, et du rapport annuel d'avancement, après la présentation des travaux par le doctorant ou la doctorante, les échanges scientifiques et après les entretiens individuels, le comité de suivi devra être en mesure de disposer de réponses aux diverses questions ci-dessous.

### AVANCÉES DE SA RECHERCHE

→ La question de recherche a-t-elle bien été cernée ? Est-ce que le doctorant ou la doctorante est en mesure de situer ses travaux dans le contexte scientifique international, d'identifier ce que ses travaux pourront apporter au champ de connaissances, ce qui pourra constituer l'originalité de la thèse ?

→ Le doctorant ou la doctorante a-t-il ou a-t-elle une vision claire de la démarche de recherche engagée, des travaux de recherche à mener avant la soutenance ?

→ Les travaux de recherche avancent-ils de manière satisfaisante ? Le projet doctoral peut-il s'inscrire dans la durée initialement prévue pour préparer la thèse ? Si ce n'est pas le cas, de combien de mois faudrait-il prolonger la durée de préparation de la thèse pour permettre la soutenance ?

### CONDITIONS DE SA FORMATION

→ Les conditions scientifiques, matérielles et financières nécessaires au bon déroulement du projet doctoral sont-elles présentes ?

→ Si le doctorant ou la doctorante prépare sa thèse en parallèle d'une autre activité professionnelle, le partage du temps entre ses diverses activités est-il adapté ? Une révision des conditions de déroulement de son doctorat est-elle à prévoir ?

→ Si le doctorant ou la doctorante prépare sa thèse dans un cadre partenarial (interdisciplinaire, international ou avec une entreprise), les conditions de ce partenariat sont-elles satisfaisantes ? La collaboration est-elle réelle entre les différents acteurs ?

→ Comment sont portées les responsabilités de direction de la thèse par le directeur ou la directrice de thèse et les co-encadrant.e.s éventuels ? Les modalités d'encadrement sont-elles adaptées ou à réviser ? En cas de partage de la direction scientifique, le fonctionnement de l'équipe d'encadrement est-il satisfaisant ? Le rôle de chacun est-il bien compris du doctorant ou de la doctorante ?

→ Le dialogue entre doctorant.e et encadrant.e.s est-il satisfaisant ? Le doctorant ou la doctorante est-il ou est-elle bien intégrée dans l'équipe ou l'unité de recherche, dans une communauté scientifique ? Se sent-il ou se sent-elle isolée ?

→ Sa motivation, sa détermination pour avancer dans ses travaux est-elle bonne ?

→ Est-il ou est-elle exposé à des risques psychosociaux ? Subit-il ou subit-elle du harcèlement, des discriminations, des violences et en particulier des violences sexistes et sexuelles ou des agissements sexistes ?

## **DÉVELOPPEMENT DE SES COMPÉTENCES ET PRÉPARATION DE L'AVENIR**

→ Est-ce que le doctorant ou la doctorante a des productions écrites substantielles (rapport d'avancement, revue de bibliographie, article, chapitres de la thèse...) ? Dans ce cas, quelles ont été les modalités de travail entre doctorant.e et encadrant.e pour la rédaction et la relecture des productions écrites ? Les principes d'intégrité scientifique liés à la publication, de signature et de droit d'auteur sur les productions scientifiques sont-elles connues du doctorant ou de la doctorante ?

→ Les capacités d'exposition du doctorant ou de la doctorante sont-elles satisfaisantes ? Clarté, esprit de synthèse, qualité des supports, aisance orale, didactique ?

→ Est-ce que le doctorant ou la doctorante dispose d'opportunités pour développer sa culture scientifique dans son domaine de recherche au sens large et son ouverture internationale (Cycles de séminaires, écoles thématiques etc.) ? Le développement de ses connaissances générales et de son expertise dans son domaine est-il satisfaisant ?

→ Où en est la préparation de son devenir professionnel ? A-t-il ou a-t-elle eu une réflexion sur ses compétences, son plan de formations et d'activités complémentaires ? (cf. portfolio des compétences). A-t-il ou a-t-elle des activités de mise en situation professionnelle autre que de recherche (missions d'enseignement par exemple ?).

→ Le doctorant ou la doctorante a-t-il ou a-t-elle été sensibilisé(e) à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens, aux enjeux du développement durable et soutenable ?